

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est

Décision du 9 mars 2022

portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TREA2208046S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R. 431-4 et R. 431-5 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 17 janvier 2022 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;

Vu la proposition en date du 14 février 2022 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est, dont le président :

- Membres titulaires :

Mme Valérie Fulcrand-Vincent, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, présidente ;

M. Raphaël Goriot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

- Membre suppléant :

M. Benjamin Vialard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 2

Est nommé en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

- Membre titulaire :

M. Philippe Lavieille, pilote inspecteur ;

- Membre suppléant :

M. Bernard Brulé, pilote inspecteur.

Article 3

Sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques en qualité de :

- Membres titulaires :

M. Léon Robin, représentant les fédérations nationales ;

M. Claude Briend-Marchal, représentant les fédérations nationales et la fédération française de vol en planeur ;

M. José Vittori, représentant la fédération française aéronautique ;

M. Jean Alain Martin, représentant la fédération française d'aérostation ;

M. Thierry Basset, représentant la fédération française d'hélicoptère ;

M. Pascal Midy, représentant de la fédération française de parachutisme ;

M. Michel Gentilini, représentant de la fédération française de planeur ultra-léger motorisé.

- Membres suppléants :

M. Marc Jouan, représentant les fédérations nationales ;

M. Michel Gentilini, représentant les fédérations nationales ;

M. Arnaud Manoury, représentant la fédération française aéronautique ;

M. Eric Michel, représentant la fédération française d'aérostation ;

M. Stéphane Buy, représentant la fédération française d'hélicoptère ;

M. Philippe Leteissier, représentant la fédération française de parachutisme ;

M. Xavier Ulliana, représentant de la fédération française de planeur ultra-léger motorisé ;

M. Patrick Dugnot, représentant la fédération française de vol en planeur.

Article 4

Les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 9 mars 2022.

Y. TATIBOUET